



## **Conseil "ENVIRONNEMENT"**

### **Luxembourg, 4 octobre 2019**

Présidence: **Krista Mikkonen**, ministre finlandaise de l'environnement et des changements climatiques

Représentants de la Commission européenne: **Karmenu Vella** et **Miguel Arias Cañete**, membres de la Commission

Heure de début: 9h30

Une grande partie de la session du Conseil "Environnement" sera consacrée au **changement climatique**. En premier lieu, les ministres discuteront de la prochaine conférence des Nations unies sur les changements climatiques (COP 25), qui se tiendra au Chili (du 2 au 13 décembre 2019), en vue d'adopter des conclusions qui fixeront **la position de l'UE pour cette conférence**. Ils auront ensuite un débat d'orientation sur la **vision stratégique à long terme de l'UE pour une économie neutre pour le climat**. Toujours avant le déjeuner, la délégation danoise communiquera aux ministres des informations sur les efforts concernant le **passage à une flotte de voitures particulières à émission zéro**.

Au cours du déjeuner, les ministres auront une discussion informelle sur l'avenir des politiques de l'UE en matière d'environnement et de climat, en présence de Pascal Canfin, président de la commission ENVI du Parlement européen.

Dans l'après-midi, le Conseil entend adopter des conclusions consacrées à l'**économie circulaire**, dans lesquelles il sera souligné que des efforts ambitieux supplémentaires sont nécessaires afin **de stimuler une transition systémique vers une société durable**.

Puis, le Conseil débattrait de la nécessité d'un **8<sup>e</sup> programme d'action pour l'environnement**, en vue d'adopter des conclusions qui fourniront à la Commission des orientations politiques en ce qui concerne les politiques de l'UE dans les domaines de l'environnement et du changement climatique pour la période 2021-2030.

Dans le cadre des points divers, la présidence finlandaise informera les ministres de l'état d'avancement des travaux concernant deux propositions législatives en cours d'examen: le règlement sur la **réception des véhicules à moteur** au regard des émissions des véhicules particuliers et utilitaires légers (Euro 5 et Euro 6). Il y aura également un point d'information sur le règlement relatif à une **taxinomie en matière de finance durable**.

La Commission donnera aux ministres des informations sur sa communication intitulée "Renforcer l'action de l'UE en matière **de protection et de restauration des forêts de la planète**". La présidence et la Commission rendront compte de la 18<sup>e</sup> réunion de la conférence des parties (COP 18) à la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (**CITES**).

---

<sup>1</sup> La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

La délégation portugaise communiquera aux ministres des informations sur une réunion à venir dans le cadre du dialogue à haut niveau mené au titre de la **plateforme Chine-Europe sur l'eau**, qui aura lieu à Guimarães.

Les quatre discussions formelles du Conseil "Environnement" ainsi que l'ensemble des points divers seront retransmis en direct.

**Conférence de presse**: à l'issue de la session (vers 18 heures)

\* \* \*

[Conférences de presse et événements publics par transmission vidéo](#)

[Transmission vidéo, téléchargeable en format "diffusion" \(MPEG 4\), et galerie de photos](#)

## CONCLUSIONS SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE EN VUE DE LA COP 25

**Les États membres de l'UE sont profondément préoccupés** par l'incidence croissante du changement climatique sur la détérioration de la biodiversité et des ressources hydriques et des écosystèmes au niveau mondial, et par les rapports des Nations unies qui confirment que les contributions déterminées au niveau national et l'évolution actuelle des émissions de gaz à effet de serre sont loin d'atteindre le niveau requis pour parvenir aux objectifs à long terme de l'accord de Paris. **Les États membres sont conscients des appels pressants lancés par la société civile et les citoyens, en particulier les jeunes, en faveur d'une action plus intense et d'une ambition plus forte.**

Les ministres de l'environnement tiendront un débat sur le changement climatique en vue d'adopter des conclusions dans lesquelles il sera rappelé qu'il **importe de renforcer l'action climatique menée à l'échelle mondiale**. Les conclusions visent à transmettre un message clair au reste du monde en ce qui concerne l'attachement de l'UE à l'action climatique menée à l'échelle mondiale et sa détermination à cet égard, et elles fournissent des orientations politiques en vue des négociations à venir lors de la conférence des Nations unies sur le climat (COP 25) qui se tiendra à Santiago du Chili (du 2 au 13 décembre 2019).

Les conclusions exposent **la position de l'UE en vue de la COP 25** ainsi que les objectifs concrets que l'UE poursuivra lors de la COP 25, en particulier la finalisation des règles relatives à la coopération volontaire visée à l'article 6 de l'accord de Paris, la conclusion du deuxième réexamen du mécanisme international de Varsovie sur les pertes et préjudices et la réalisation de progrès sur les dispositions du cadre de transparence renforcé.

Parmi les principaux objectifs de l'UE lors de la COP 25 figure l'achèvement des travaux sur le programme de travail de l'accord de Paris, notamment en ce qui concerne **l'article 6**, qui ont été laissés en suspens lors de la COP 24 à Katowice. L'article 6 de l'accord de Paris permet aux parties de coopérer dans la mise en œuvre de leurs contributions déterminées au niveau national en vue de réduire les émissions. En d'autres termes, les réductions d'émissions peuvent être transférées d'un pays à l'autre et être comptabilisées dans les contributions déterminées au niveau national. L'article 6 a trois principaux objectifs: relever le niveau d'ambition, soutenir le développement durable et garantir l'intégrité environnementale.

L'UE continue de dissocier avec succès sa croissance économique de ses émissions: **entre 1990 et 2017, l'économie de l'UE a connu une croissance de 58 %, tandis que les émissions totales de gaz à effet de serre ont reculé de 22 %**. L'UE et ses États membres devraient dès lors dépasser l'objectif consistant à réduire, d'ici 2020, les émissions de gaz à effet de serre dans l'UE de 20 % grâce aux mesures existantes prévues dans le paquet de l'UE sur le climat et l'énergie à l'horizon 2020.

En 2014, l'UE s'est engagée à réduire, d'ici 2030, les émissions de gaz à effet de serre de l'UE d'au moins 40 % par rapport aux niveaux de 1990, dans le cadre de sa contribution à l'accord de Paris. Elle est ainsi la première grande économie mondiale à prendre l'initiative dans la transition écologique. **L'UE montre la voie à suivre pour mettre en œuvre l'accord de Paris, s'étant déjà dotée d'un cadre législatif ambitieux et contraignant pour respecter son engagement.** L'UE examine actuellement la manière de parvenir à la neutralité climatique.

[Projet de conclusions du Conseil](#)

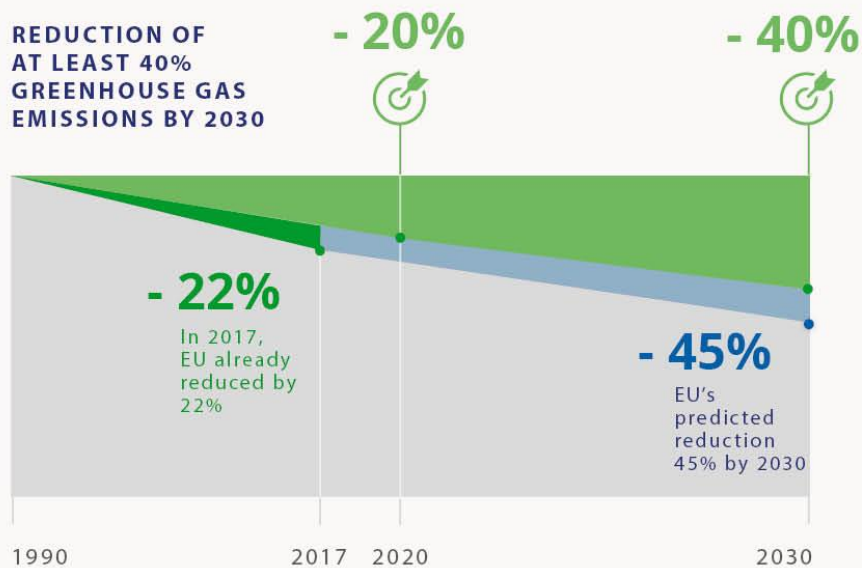
[Programme stratégique adopté par le Conseil européen le 20 juin 2019](#)

[Site web de la COP 25](#)

## Climate change: the EU is delivering on the Paris Agreement

THE COURSE  
IS SET FOR  
**2030**  
TARGET

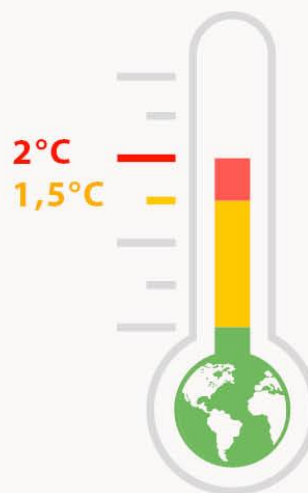
REDUCTION OF  
AT LEAST 40%  
GREENHOUSE GAS  
EMISSIONS BY 2030



**2050**

EU's long-term strategy  
to be submitted by 2020

KEEP GLOBAL  
TEMPERATURE INCREASE  
TO WELL BELOW 2°C AND  
PURSUE EFFORTS  
TO LIMIT TO 1.5°C



Council of the European Union  
General Secretariat

© European Union, 2018.  
Reproduction is authorised, provided the source is acknowledged

## CHANGEMENT CLIMATIQUE - STRATÉGIE À LONG TERME

Le Conseil tiendra un débat d'orientation sur la vision stratégique à long terme pour une économie neutre pour le climat, sur la base de la communication de la Commission publiée le 28 novembre 2018. **Ce débat d'orientation du Conseil "Environnement" vise à faire la synthèse des débats et le point sur les travaux menés à ce jour.**

Le Conseil européen a examiné la question en mars et en juin. Dans ses conclusions de juin 2019, il a invité le Conseil et la Commission à **faire avancer les travaux sur les conditions, les mesures incitatives et le cadre facilitateur** à mettre en place de manière à assurer une transition vers une UE neutre pour le climat conformément à l'accord de Paris. Il a en outre été indiqué qu'une large majorité d'États membres estiment que la neutralité climatique doit être réalisée d'ici à 2050. Le Conseil européen a également déclaré qu'il finaliserait ses orientations avant la fin de cette année de manière à permettre à l'UE d'adopter sa stratégie à long terme et de la communiquer à la CCNUCC au début de l'année 2020.

### Point sur les travaux relatifs à la stratégie à long terme

Le Conseil "Environnement" a tenu un premier échange de vues sur la communication en décembre 2018. Depuis, plusieurs débats ministériels ont eu lieu dans des formations sectorielles du Conseil.

**Au cours du premier semestre de 2019**, outre le Conseil "Environnement", plusieurs formations du Conseil ont examiné des aspects spécifiques de la communication de la Commission portant sur la compétitivité, l'énergie, les transports, l'agriculture et la sylviculture, ainsi que sur l'économie et la finance. Au cours des débats, un certain nombre d'aspects horizontaux ont été soulevés par les États membres, qui ont notamment évoqué la nécessité de définir une approche transsectorielle et globale ainsi qu'un cadre d'action clair, fait état des nombreuses perspectives, mais aussi des défis importants, que comporte la transition et souligné la nécessité d'assurer une transition juste et socialement équilibrée. Les États membres sont convenus que de solides conditions favorables doivent être mises en place pour soutenir la transition. Certains ont en outre fait observer que, s'il est vrai que la transition nécessitera des investissements importants, l'inaction aurait elle aussi un coût élevé.

**Au cours du second semestre de 2019**, la série de débats sectoriels s'est achevée avec la session du Conseil "Emploi et affaires sociales" du 8 juillet et celle du Conseil "TTE-Transports" du 20 septembre. La transition vers une économie neutre pour le climat dans l'UE a également été à l'ordre du jour des sessions et travaux du Conseil sur les aspects environnementaux et climatiques de la politique agricole commune pour l'après-2020 (Conseil "Agriculture et pêche" du 15 juillet), sur l'avenir du secteur de l'énergie au-delà de 2030 (Conseil "TTE-Énergie" du 24 septembre) et sur une stratégie à long terme en matière de croissance durable (Conseil "Compétitivité" des 26 et 27 septembre). Par ailleurs, des débats sur la transition vers la neutralité climatique ont eu lieu lors d'une série de réunions ministérielles informelles tenues sous la présidence finlandaise.

Les travaux se sont également poursuivis au niveau technique sous la présidence finlandaise pour contribuer encore davantage à une meilleure compréhension des conditions, des mesures incitatives et du cadre facilitateur à mettre en place pour assurer une transition vers la neutralité climatique d'une manière juste et socialement équilibrée. Plus précisément, les discussions ont porté sur les aspects de la transition liés à l'emploi et aux questions sociales, ainsi que sur les instruments financiers et les investissements nécessaires en matière de recherche, de développement et d'innovation.

## Synthèse des débats au niveau du Conseil

Dans le cadre des débats sur la transition à long terme de l'UE, les États membres ont souligné que la transformation de l'UE en une économie neutre pour le climat présenterait de nombreux avantages liés au rôle de "pionnier" au niveau mondial et renforcerait la compétitivité de l'UE. Les États membres ont mis en évidence les perspectives qu'offre la transition vers une UE neutre pour le climat, tout en reconnaissant qu'il faudrait aussi relever des défis. **La transition doit présenter un bon rapport coût-efficacité et être juste et socialement équilibrée, et elle doit tenir compte des particularités des États membres ainsi que du rôle et des besoins des citoyens.** Pour que cette transition devienne réalité, l'UE devrait veiller à disposer des mesures incitatives et du cadre facilitateur nécessaires, et elle doit en faire le meilleur usage possible. Ces sujets ont fait l'objet de discussions approfondies au niveau technique et politique afin de faire en sorte que les États membres comprennent mieux quels sont **les outils nécessaires au niveau de l'UE** pour mettre en place une stratégie qui permettra à l'UE d'opérer à long terme une transition ambitieuse vers une économie prospère, moderne, compétitive et neutre pour le climat.

## Questions à l'intention des ministres

Compte tenu de ce qui précède, les ministres sont invités à mener un débat d'orientation sur la base des questions suivantes:

1. Quels sont, pour l'essentiel, les conditions, les mesures incitatives et le cadre facilitateur qu'il y a lieu de mettre en place au niveau de l'UE et de rendre opérationnels à court ou moyen terme et à long terme pour parvenir à la neutralité climatique dans l'UE?
2. Quelles sont, au niveau de l'UE, les mesures et actions, y compris de nature sectorielle, qu'il conviendrait de renforcer pour contribuer de manière décisive et rapide à la neutralité climatique dans l'UE à l'horizon 2050?

## Communication de la Commission

Le 28 novembre 2018, la Commission européenne a présenté une vision stratégique à long terme pour une économie prospère, moderne, compétitive et neutre pour le climat ("Une planète propre pour tous") en réponse à la demande formulée par le Conseil européen en mars 2018. La communication expose la vision de la Commission pour une Europe neutre pour le climat à l'horizon 2050.

Cette communication vise à expliquer comment l'Union européenne peut montrer le chemin à suivre en investissant dans des solutions technologiques réalistes, en favorisant l'adhésion citoyenne et en coordonnant mieux les mesures dans des domaines essentiels, tels que la politique industrielle, la finance et la recherche. Elle attire également l'attention sur la nécessité d'y parvenir au moyen d'une transition socialement juste, en accroissant la compétitivité de l'UE sur les marchés mondiaux et en créant des emplois hautement qualifiés ainsi qu'une croissance durable en Europe. Elle met aussi en exergue les avantages accessoires, tels que l'amélioration de la qualité de l'air et la préservation de la biodiversité.

La vision à long terme couvre presque tous les domaines d'action pertinents et est cohérente avec l'objectif de l'accord de Paris consistant à contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et à poursuivre l'action menée pour limiter l'élévation de la température à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels. La communication ne vise pas à fixer des objectifs concrets pour l'Union, par exemple pour 2040 ou 2050. Cependant, elle présente des options et des scénarios connexes pour une "neutralité climatique" à long terme, en vue de parvenir à une réduction nette des émissions de gaz à effet de serre comprise entre 80 % et 100 % d'ici 2050.

## Prochaines étapes

Le **Conseil européen** a déclaré le 20 juin 2019 qu'il **finaliserait ses orientations avant la fin de cette année** de manière à permettre à l'UE d'adopter sa stratégie à long terme et de la communiquer à la CCNUCC **au début de l'année 2020**.

[Note de la présidence](#)

[Conclusions du Conseil européen de juin 2019](#)

[Conclusions du Conseil européen du 22 mars 2018](#)

[Échange de vues sur la stratégie à long terme lors de la session du Conseil "Environnement" du 5 mars 2019](#)

[Échange de vues sur la stratégie à long terme lors de la session du Conseil "Environnement" du 20 décembre 2018](#)

[Communication de la Commission: Une planète propre pour tous. Une vision européenne stratégique à long terme pour une économie prospère, moderne, compétitive et neutre pour le climat](#)

[Analyse approfondie accompagnant la communication de la Commission](#)

[Questions et réponses: une stratégie à long terme en vue d'une planète propre pour tous](#)

## CONCLUSIONS SUR LE THÈME "PLUS DE CIRCULARITÉ - TRANSITION VERS UNE SOCIÉTÉ DURABLE"

Le Conseil tiendra une discussion sur l'économie circulaire dans le but d'adopter des conclusions globales. Ces conclusions visent à donner des **orientations politiques en vue de mesures plus ambitieuses au niveau de l'UE**. Les conclusions sont axées en particulier sur les secteurs clés pour lesquels il est absolument nécessaire d'avoir des stratégies globales et des actions ciblées afin de favoriser la circularité, y compris du point de vue des consommateurs. Elles fournissent des orientations concernant l'élaboration d'un cadre stratégique ambitieux et à long terme de l'UE en faveur de l'économie circulaire et d'un nouveau plan d'action en faveur de l'économie circulaire, dont la Commission a déjà annoncé la mise en place au cours des cent premiers jours suivant la prise de fonction du nouveau collège.

Dans ses conclusions, le Conseil soulignera l'effet positif des mesures visant à prévenir la production de déchets, telles que la directive récemment adoptée sur les **plastiques à usage unique**, et appellera à ce que des actions plus ambitieuses soient menées. Les conclusions inviteront à ce que soient prises des mesures favorisant systématiquement la circularité tout au long de la chaîne de valeur dans les secteurs clés de la **construction et de la démolition, de l'alimentation, du textile, de la mobilité et de l'électronique**. Les conclusions porteront également sur les **batteries** et le **secteur des plastiques**. Le Conseil préconise en outre l'adoption d'un cadre en matière de politique de produit afin de mieux lutter contre les produits à usage unique.

### Plan d'action en faveur de l'économie circulaire

Le 4 mars 2019, la Commission a présenté un rapport sur la mise en œuvre du plan d'action en faveur de l'économie circulaire, qui expose les principaux résultats obtenus dans le cadre des 54 actions prévues par ce plan d'action, qu'elles aient été menées à leur terme ou qu'elles soient toujours en cours. Il recense également les défis à venir, étant donné que les objectifs de l'UE en matière d'économie circulaire sont encore loin d'être atteints et que des progrès supplémentaires sont nécessaires pour réaliser les objectifs de développement durable des Nations unies et en particulier celui visant à une consommation et une production durables (ODD 12). Dans le même temps, la Commission a également publié un document de travail de ses services sur un cadre européen en matière de politique de produit contribuant à l'économie circulaire.

### Qu'est-ce qu'une économie circulaire?

Il s'agit d'un nouveau modèle proposé pour remplacer le modèle linéaire de croissance économique. Il vise à atteindre une **croissance durable** en réduisant au minimum la production de déchets et en maintenant la valeur des produits, des matières et des ressources dans l'économie aussi longtemps que possible. Une économie circulaire est plus durable et compétitive que le modèle (linéaire) actuel. Elle introduit des mesures visant à limiter la consommation des ressources, à réduire la production de déchets et à développer le recyclage.

Étant donné que, très souvent, les ressources naturelles sont limitées, une nouvelle manière de les utiliser s'impose, qui soit viable sur le plan économique et environnemental. Puisque le coût des matières premières intervient pour une part importante dans les coûts de production, il est possible d'améliorer la compétitivité **en utilisant au mieux les ressources**. Dans une économie circulaire, les entreprises de l'UE seront mieux protégées contre la rareté des ressources et la volatilité des prix.

Ce modèle est à même de générer des emplois en Europe et de doper la compétitivité de l'UE en créant de nouveaux débouchés commerciaux, en stimulant l'innovation propice à la compétitivité et en encourageant des modes de production et de consommation plus efficaces. En même temps, la transition réduira l'empreinte environnementale souvent associée à la croissance économique.

### [Projet de conclusions du Conseil](#)

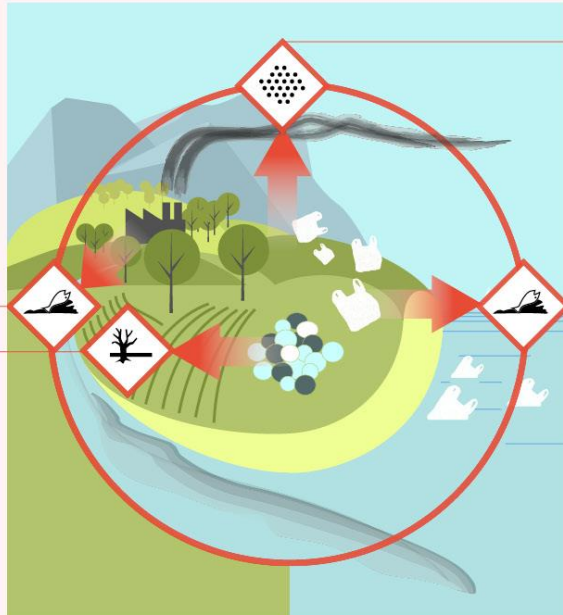
Rapport relatif à la mise en œuvre du plan d'action de 2015 en faveur de l'économie circulaire ([7128/19](#) + [ADD 1](#))

# Why circular economy?

## WASTE IN TRADITIONAL MODEL

**WATER**  
waste from the factories affects the underground drinking water

**SOIL**  
landfills contaminate soil for farming



**AIR**  
burning waste contaminates air and causes air pollution

**SEA**  
plastic waste goes into the sea water

## MINIMISING WASTE: CIRCULAR ECONOMY

**RESOURCES**  
reducing dependency on import of natural resources from outside the EU



**ECO INNOVATION**  
using products that do not harm the environment

**RECYCLING**  
reinjecting waste back to the economy, via sustainable reuse, recycling, biodegradable waste

**JOBS**  
creating new business opportunities, promoting innovations, boosts EU's competitiveness



Council of the European Union  
General Secretariat

© European Union, 2018.  
Reproduction is authorised, provided the source is acknowledged

## CONCLUSIONS SUR UN 8<sup>e</sup> PROGRAMME D'ACTION POUR L'ENVIRONNEMENT

Le Conseil entend adopter des conclusions qui fourniront des orientations politiques en ce qui concerne les politiques à mener par l'UE dans les domaines de l'environnement et du changement climatique au cours de la période 2021-2030.

Pendant plus de quarante ans, les programmes d'action pour l'environnement (PAE) ont fourni à l'UE des cadres stratégiques qui permettent d'obtenir des résultats et de garantir un cadre d'action stable et coordonnée en matière de politiques dans les domaines de l'environnement et du changement climatique en Europe. Le Conseil invitera la Commission à présenter au début de l'année 2020 une proposition concernant un 8<sup>e</sup> PAE. Par ailleurs, dans ses conclusions, le Conseil fournira des orientations sur le contenu du nouveau programme d'action et présentera les priorités des États membres, approuvées à l'unanimité, concernant les politiques dans les domaines de l'environnement et du changement climatique.

Les ministres s'appuieront sur le programme stratégique de l'UE adopté par le Conseil européen le 20 juin 2019, dans lequel l'accent est mis sur la nécessité urgente de construire une Europe neutre pour le climat, verte, équitable et sociale.

Les PAE sont approuvés conjointement par le Parlement européen et le Conseil sur la base d'une proposition de la Commission. Le 7<sup>e</sup> PAE est entré en vigueur en janvier 2014. Dans ce PAE, les institutions de l'UE, les États membres et les administrations régionales et locales ainsi que d'autres parties prenantes se sont engagés en faveur d'un programme commun jusqu'au 31 décembre 2020.

[Projet de conclusions du Conseil](#)

[Programme stratégique adopté par le Conseil européen le 20 juin 2019](#)

[7<sup>e</sup> programme d'action pour l'environnement](#)

## DIVERS

Toutes les discussions sur les points "Divers" seront retransmises en direct.

### **Règlement relatif à la réception des véhicules à moteur au regard des émissions des véhicules particuliers et utilitaires légers (Euro 5 et Euro 6)**

La présidence présentera l'état d'avancement des travaux concernant cette proposition législative en cours d'examen, relative au "règlement sur les émissions en conditions de conduite réelles". Elle définit les facteurs de conformité utilisés pour évaluer la conformité des véhicules particuliers et utilitaires légers aux limites d'émissions de NOx lors d'un essai RDE (émissions en conditions de conduite réelles). La présidence porte cette proposition à l'attention des ministres de manière à souligner son intention d'œuvrer en vue de l'adoption rapide de celle-ci. Une adoption rapide est importante pour garantir la clarté des normes régissant les émissions ayant un impact sur la qualité de l'air. Les constructeurs doivent, dès que possible, pouvoir être certains des règles applicables.

Informations communiquées par la présidence ([12509/19](#), [10347/19](#) + [ADD 1](#))

### **Passage à une flotte de voitures particulières à émission zéro – une nécessité pour une UE climatiquement neutre à l'horizon 2050 au plus tard**

La délégation danoise communiquera aux ministres des informations sur ce thème, en défendant l'idée que l'Europe doit envisager de supprimer progressivement les véhicules à moteur à essence et diesel afin de soutenir les efforts déployés par l'UE pour parvenir à la neutralité climatique à l'horizon 2050 au plus tard. Elle appelle à recenser les mesures incitatives adéquates, à s'attaquer aux obstacles éventuels et à veiller à l'alignement des règles du marché unique pour soutenir la

transition vers une flotte de véhicules à émission zéro. La délégation danoise propose d'examiner les mesures envisageables aux niveaux national et de l'UE pour améliorer les conditions qui permettront la suppression progressive des véhicules à moteur à essence et diesel, notamment des normes plus strictes en matière d'émissions de CO<sub>2</sub>, des zones environnementales, des incitations fiscales, la tarification routière et des infrastructures d'appui.

[Informations communiquées par la délégation danoise, soutenue par la délégation luxembourgeoise](#)

### **Règlement relatif à une taxinomie en matière de finance durable**

Les délégations allemande, luxembourgeoise et autrichienne communiqueront des informations sur cette proposition législative en cours d'examen. Ce règlement vise à créer au niveau de l'UE un système de classification, ou "taxinomie", qui fournira aux entreprises et aux investisseurs un langage commun pour déterminer les activités économiques qui peuvent être considérées comme durables sur le plan environnemental.

[Informations communiquées par les délégations allemande, luxembourgeoise et autrichienne](#)  
[Proposition de la Commission \(9355/18\)](#)

[Finance durable: le Conseil arrête sa position sur un système de classification uniforme au niveau de l'UE \(communiqué de presse, 25/09/2019\)](#)

### **Communication intitulée "Renforcer l'action de l'UE en matière de protection et de restauration des forêts de la planète"**

La Commission a adopté cette communication le 23 juillet 2019. Elle a pour objectif de proposer des manières de renforcer l'action de l'UE en matière de protection des forêts de la planète, en particulier les forêts primaires, et de régénérer les forêts de manière durable et responsable. Les forêts mondiales sont gravement menacées par la déforestation et la dégradation des forêts. La disparition et la dégradation des forêts ont reçu une attention mondiale, tout récemment en raison des incendies qui ont ravagé la forêt tropicale amazonienne. L'UE coopère déjà avec d'autres pays dans le monde entier pour contribuer à la protection des forêts, et elle continuera à le faire. La présidence finlandaise vise l'adoption de conclusions du Conseil par le Conseil "Agriculture et pêche" avant la fin de 2019. Pour tenir le Conseil "Environnement" informé de cette initiative, et étant donné que plusieurs domaines d'action sont concernés, la présidence a invité la Commission à venir présenter cette communication au Conseil "Environnement".

Informations communiquées par la Commission ([11449/1/19 REV 1](#) + [REV1 ADD 2](#) + [REV 1 ADD 3](#))

### **Rapport sur la réunion de la conférence des parties (COP 18) à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) (Genève, du 17 au 28 août 2019)**

La présidence et la Commission communiqueront aux ministres des informations sur cette récente réunion. À l'ordre du jour de la réunion figuraient 57 propositions visant à placer certaines espèces animales et végétales dans le champ d'application de la Convention ou à changer le niveau de protection pour des espèces figurant déjà sur la liste. Il y a eu un grand nombre de propositions visant à renforcer le suivi, la mise en œuvre et l'application des obligations relevant de la Convention, y compris des initiatives pour s'attaquer au trafic d'espèces sauvages sur les plateformes numériques, qui est en hausse. La COP 18 a adopté la vision de la stratégie CITES pour l'après-2020, qui préconise un changement profond de la conservation et de la gestion de la faune sauvage.

[Informations communiquées par la présidence et par la Commission](#)

## **Réunion de dialogue à haut niveau de la plateforme Chine-Europe sur l'eau (Guimarães, 7 et 8 novembre 2019)**

La délégation portugaise communiquera aux ministres des informations sur cette réunion qui se tiendra prochainement. La Chine et l'Europe demeurent déterminées à renforcer leur coopération et leur dialogue, en déployant des efforts conjoints pour atteindre les objectifs dans le domaine de l'eau fixés par le programme 2030. Initiative de coopération et de partenariat dont l'importance est reconnue, la plateforme Chine-Europe sur l'eau vise à promouvoir le dialogue politique, la recherche collaborative et la coopération entre entreprises dans le domaine de l'eau. La septième conférence de haut niveau aura pour thème "L'eau et l'innovation" et portera notamment sur la sécurité écologique des cours d'eau et la gestion des sécheresses dans une période marquée par le changement climatique.

[Informations communiquées par la délégation portugaise](#)

---